

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 26 avril 2018, le Maire de la commune de La Rochette a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de La Rochette, pour une durée de 33 jours consécutifs, à compter du 11 juin 2018 jusqu'au 13 juillet 2018 inclus. Au terme de l'enquête publique, l'approbation du PLU pourra être adoptée par le Conseil Municipal en tant qu'autorité compétente. M. Roland DE PHILY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le vice-président du Tribunal Administratif de Melun. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- A la bibliothèque sise au 55 bis rue Rosa Bonheur, 77000 LA ROCHETTE, les mercredis de 13H30 à 18H00 et les samedis de 10H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00, sur poste informatique,
- Sur le site internet de la mairie www.ville-la-rochette.fr

Et consigner ses observations :

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de La Rochette pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 11 juin 2018 au 13 juillet 2018 inclus.
- Sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : plu@larochette77.fr.
- Par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-enquêteur 55 rue Rosa Bonheur, 77000 LA ROCHETTE.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de La Rochette, 55 rue Rosa-Bonheur, 77000 LA ROCHETTE:

- Lundi 11 juin : 9h00 à 12h00
- Samedi 23 juin : 9h00 à 12h00
- Mercredi 27 juin : 14h00 à 17h00
- Samedi 7 juillet : 9h00 à 12h00
- Vendredi 13 juillet : 13h30 à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en Mairie et en Préfecture, ainsi que sur le site www.ville-la-rochette.fr, pendant un an.

Une évaluation environnementale figure dans le rapport de présentation du dossier de PLU.

Au sein du dossier d'enquête publique, figure l'avis de l'Autorité compétente.

Monsieur le Maire de la commune de La Rochette est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le présent avis au public est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un exemplaire des journaux dans lesquels l'avis aura été publié, sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion ;
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché à la mairie et sur le site internet de la mairie « www.ville-la-rochette.fr » quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'arrêté de mise à l'enquête sera également disponible sur le site internet de la mairie.

Le Maire, Pierre YVROUD